



CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 10 juillet 2020 à 19h30

Compte-rendu Procès-verbal de séance

Date de la convocation :
03 juillet 2020

Date d'affichage :
03 juillet 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 4
Votants : 17

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Sylvie PERMEZEL, Isabelle PILLIARD, Sandrine JOSEPH, Clémentine BOREL, Alizée BRUNET, Chantal LESPINASSE, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Philip RAVIX, Lionel DESFARGES, Cédric FIEF.

Pouvoirs :

Emmanuel GENIQUET donne pouvoir à Didier ALBAN
Fabien FRECON donne pouvoir à Alizée BRUNET
Nathalie PINTO donne pouvoir à Isabelle PILLIARD
Irène CHINOUNE donne pouvoir à Chantal LESPINASSE

Absents :

Grégory GIRONES
Christophe MOYNE

Secrétaire de séance : Nadine SAVIN

ORDRE DU JOUR :

- Entretien du pont *Rue des Moulins* - Examen de devis - Demande de subvention

A l'ouverture de la séance, le Maire sollicite le conseil pour ajouter à l'ordre du jour :

- Une délibération concernant la validation d'une convention pour la remise des chiens errants à la SPA
- Une décision modificative concernant l'achat de matériels informatiques à l'école, les travaux d'entretien du pont *Rue des Moulins* et l'entretien du *Chemin du Petit Recouvray*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour ces délibérations ;

I - Entretien du pont *Rue des Moulins*

Philip RAVIX, Conseiller délégué, explique que le pont *Rue des Moulins* a besoin d'un entretien pour ce qui concerne la passivation des ferrures et le ragréage du béton au-dessus des ferrures

Deux devis ont été réalisés :

- Le premier en 2019 pour un montant 19 020 € TTC maintenu au même prix en 2020
- Le second en 2020 par une entreprise qui entretient les ponts du département pour un montant de 11 880 € TTC

Après échange au sein du conseil :

- L'entreprise RTP est retenue pour un montant de 11 880 €
- Le conseil municipal **autorise** Monsieur le maire à faire une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

.../...

II - Convention avec la SPA pour la remise des chiens errants à la SPA

Nadine Savin, adjointe à la vie locale explique que la SPA de Macon et la SPA de Lyon ont été sollicités.

Macon propose une convention à 0.70 € par habitant alors que celle de Lyon propose le même type de convention pour 0.50 € par habitant.

Le refuge proposé par SPA de Lyon, auprès duquel la mairie doit déposer les chiens errants est situé à St Jean d'Ardières

De plus, SPA Lyon propose un partenariat pour stériliser les chats errants et participer au coût d'intervention du vétérinaire.

Le conseil après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de Lyon.

III - Décision modificative n° 1

Gilles Lemoine, Adjoint aux Finances, à la culture et au Patrimoine explique que pour financer les travaux qui sont lancés (pont *Rue des Moulins* , *Chemin du Petit Recouvray* et l'achat de 2 ordinateurs portables pour l'école , il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit dans le tableau ci-dessous :

Décision modificative n° 1

SECTION INVESTISSEMENTS					
DEPENSES			RECETTES		
Hors OP	Réseau électrification		Hors OP	Réseau voirie	
Compte	21/21534	-5 000,00 €	Compte	21/2151	10 000,00 €
	Autres Immob. Corp.		Hors OP	Matériel informatique	
Compte	021/2188	-5 000,00 €	Compte	21/2183	2 000,00 €
Hors OP	Dépenses Imprévues				
Compte	020	-2 000,00 €			
TOTAL		-12 000,00 €	TOTAL		12 000,00 €

Le conseil après en avoir délibéré, **approuve** cette décision modificative à l'unanimité.

Séance est close à 19h50.